



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 39122

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la difficulté pour les notaires d'obtenir des informations de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) qui oppose souvent le devoir de confidentialité. L'AGIRA exige également un mandat spécial au notaire chargé de régler une succession, ce qui est parfaitement superfétatoire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39122

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10509

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)